RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2009 B 00378
Numéro SIREN : 511 794 075
Nom ou dénomination : GOTHA CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2015 sous le numéro de dépôt 5261

N° 5261

20150224

GOTHA CLUB

Société par actions simplifiée
Capital social : 3.000,00 euros
Siège social : 4, rue des Etats-Unis- 06000 CANNES
RCS CANNES 511 794 075

REQUETE
EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

La soussignée : **La SC PATRICK TARTARY INVESTISSEMENTS Holding,**
Présidente de la société GOTHA CLUB
Représentée par Monsieur Patrick TARTARY,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société, conformément à ses statuts, doit clôturer son exercice social le 30 avril 2015 ;

Qu'elle devait donc, initialement, réunir son Assemblée chargée d'approuver les comptes de cet exercice au plus tard le 31 octobre 2015 ;

Qu'elle a précédemment déposé une requête pour finalement tenir son assemblée au plus tard le 31 décembre 2015, à laquelle, il vous a plu de faire droit.

Qu'elle n'a pu produire son bilan comptable que le 11 décembre 2015.

Afin que le commissaire aux comptes puisse rédiger ses rapports à destination de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes, il doit donc lui être alloué un temps suffisant pour effectuer sa mission de supervision et d'analyse de l'ensemble des composantes juridiques et financières des comptes annuels lui permettant d'acquérir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
Que conformément à l'article R232-1 du code de commerce « *Les comptes annuels, (...) sont tenus, au siège social, à la disposition des CAC un mois au moins avant la convocation de l'assemblée des associés ou des actionnaires appelés à statuer sur les comptes annuels de la société.* » ; donc 45 jours avant la date de la tenue de l'Assemblée.
Le cabinet d'audit sera fermé pendant les fêtes de fin d'année.
Que dans ces conditions et au mieux, le Commissaire aux comptes pourrait établir ses rapports à la mi-février 2016.

Ce sont les raisons pour lesquelles, je vous prie de bien vouloir proroger une nouvelle et dernière fois, et maintenant jusqu'au 28 février 2016, le délai de réunion de l'assemblée chargée de statuer et d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2015.

Fait à Cannes,
Le 15 décembre 2015

SC PATRICK TARTARY INVESTISSEMENTS Holding,
Présidente de la société GOTHA CLUB
Représentée par Monsieur Patrick TARTARY

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°5261 en date du 18/12/2015

Tribunal de Commerce de Cannes
19, boulevard Carnot CS 60018
06414 Cannes Cedex

N° RG : 2015O00224

ORDONNANCE

Nous Eric ASTEGIANO, Vice-Président du Tribunal de Commerce de CANNES, assisté de Mlle Eliane ASTOUX, Commis-Greffier au sein de la SELAS Dany VAN SANT et Johan VAN SANT, Greffiers de Tribunal de Commerce Associés ;

Vu les articles L. 227-2 renvoyant à l'article L. 225-100 du Code de commerce ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Prorogeons jusqu'au 28 Février 2016, le délai dans lequel la SAS GOTHA CLUB 4 Rue Des Etats Unis 06400 CANNES RCS CANNES 511794075 2009 B 378 devra réunir l'Assemblée Générale Ordinaire, à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice social clos au 30 Avril 2015;

LIQUIDONS les dépens de la présente à la somme de 37,10 €, à la charge du requérant.

Ainsi fait à Cannes, le 17 Décembre 2015

Le Greffier,

Le Vice-Président,

TRIBUNAL DE COMMERCE CANNES (A.-M.)

Copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE CANNES (A.-M.)

LE GREFFIER,